

# COMPRENDRE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

*Université Clermont Auvergne - juillet 2021*

---

La nouvelle Université Clermont Auvergne, dotée du statut d'établissement public expérimental (EPE), est née le 1er janvier 2021. Ce nouvel établissement a vocation à être un acteur majeur du renouveau de notre territoire, une grande université de formation et de recherche à dimension internationale, fortement connectée à son environnement territorial et au monde socio-économique.

La création de cette nouvelle université vise à intégrer la stratégie des différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne dans un processus de co-construction engagé avec la fusion des deux universités clermontoises et la démarche de labellisation I-SITE. L'initiative CAP20-25 a soutenu le développement de cette nouvelle université de recherche intégrée, appuyée sur une signature thématique identifiante, « Concevoir des modèles de vie et de production durables ».



## QUE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT LE TERME EPE ?

Un EPE est un d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ce statut permet notamment de « regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche ». L'expérimentation est menée pour une période maximale de dix ans. Une évaluation spécifique sera conduite, avant l'automne 2023, sur la pérennisation de l'expérimentation au travers de plusieurs critères :

- Les indicateurs d'efficacité et de rayonnement de l'établissement expérimental et de son établissement-composante, notamment tels que définis dans le programme « CAP 20-25 » ;

- La plus-value apportée par la nouvelle organisation (directoire, instituts) et notamment par la création d'un INP intégré ;
- La qualité du fonctionnement de l'INP et de l'UCA et la qualité de leurs interactions.

Les établissements regroupés peuvent conserver leur personnalité morale et deviennent donc des « établissements-composantes ». Dans le cas de l'EPE UCA, « Clermont Auvergne INP » est un établissement-composante qui regroupe les trois écoles d'ingénieurs du site clermontois (ISIMA, Polytech Clermont et SIGMA Clermont).

## POURQUOI DEVENIR EPE ?

### QUELLES SONT LES PLUS-VALUES POUR L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE ?

Les bénéfices du statut d'établissement expérimental sont nombreux, tant pour l'UCA que pour ses enseignants, chercheurs, personnels et étudiants :

- Regrouper les forces des différents établissements de la région auvergnate et ainsi assurer le meilleur niveau de qualité des missions de l'enseignement supérieur et de la recherche : politique de formation cohérente, innovation pédagogique, diffusion et valorisation de la recherche et de la culture scientifique, orientation, réussite et insertion professionnelle des étudiants, etc. ;
- Renforcer l'attractivité du territoire en favorisant la contribution du monde académique au développement social, économique et culturel des territoires sur lesquels il rayonne ;

- Permettre et renforcer le rayonnement international du site d'enseignement supérieur et de recherche de Clermont Auvergne, notamment par la mise en place d'une stratégie reposant sur quatre domaines d'excellence :
  - Les agroécosystèmes durables dans un contexte de changement global
  - Les risques naturels catastrophiques et la vulnérabilité socio-économique
  - Systèmes et services innovants pour les transports et la production
  - La mobilité personnalisée comme facteur clé de la santé

## QUELS CHANGEMENTS SONT APPORTÉS SUITE À LA CRÉATION DE L'EPE ?

Le site universitaire Clermont Auvergne intègre depuis le premier janvier 2021 six instituts :

- Un établissement-composante : Clermont Auvergne INP (le 5<sup>e</sup> Institut National Polytechnique de France) ;
- Un Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) issu de la fusion des deux IUT ;
- L'Institut Droit, Économie, Management ;
- L'Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;
- L'Institut des Sciences ;
- L'Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.

Ces six instituts permettent ainsi de regrouper par grands ensembles les UFR, écoles (y compris les écoles doctorales) et entités de recherche. Leurs missions sont multiples :

- Fédérer les différents opérateurs d'un champ disciplinaire de l'UCA en vue de contribuer activement à la stratégie et au rayonnement national et international de l'université ;
- Renforcer l'articulation entre formation et recherche ;
- Impulser et piloter des projets transversaux mobilisant plusieurs opérateurs ;
- Mutualiser un certain nombre de missions différentes selon les instituts : « portails » de licence, formation continue, internationalisation, dispositifs pédagogiques innovants, etc. ;
- Assurer une représentation élargie et contribuer à une visibilité accrue de l'ensemble disciplinaire relevant de son périmètre au sein de l'université et à l'extérieur de l'université.

## QU'EST-CE QUE L'ÉTABLISSEMENT-COMPOSANTE CLERMONT AUVERGNE INP ?

Clermont Auvergne INP est un établissement-composante de la nouvelle Université Clermont Auvergne qui propose notamment des diplômes d'ingénieurs et des formations spécifiques des grandes écoles (mastères spécialisés...). Clermont Auvergne INP porte également des masters en propre ou en collaboration avec d'autres instituts de l'UCA. Composé des trois établissements SIGMA Clermont, Polytech Clermont et ISIMA il dispose de la personnalité morale et des prérogatives qui y sont inhérentes. Clermont Auvergne INP met en œuvre ses missions propres et exerce ses compétences dans le respect de la stratégie, des orientations et délibérations associées de l'Université Clermont Auvergne.

## QUE DEVIENT L'IUT AVEC LA CRÉATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ ?

L'Institut Universitaire de Technologie Clermont Auvergne est désormais l'un des six instituts de l'Université. Il est issu de la fusion de l'IUT d'Allier (implanté à Montluçon, Moulins et Vichy) et de l'IUT de Clermont (implanté à Aubière, Aurillac et Le-Puy-en-Velay.)

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (CP2E) ?

Le **conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs** est l'instance compétente pour notamment :

- L'adoption de la stratégie globale de recrutement des enseignants-chercheurs (définition de domaines et profils prioritaires, critères de recrutement et exigences attendues, objectifs en termes de recrutement, mesures d'attractivité...);
- La qualification à donner aux emplois d'enseignant et d'enseignant-chercheur mis au recrutement ;
- La définition de la procédure d'inscription à une HDR ;
- La définition de la politique de mobilité, interne et externe, pour les enseignants et les enseignants-chercheurs.

Le conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs est compétent pour

l'ensemble des agents enseignants et enseignants-chercheurs de l'UCA, y compris ceux qui exercent leurs fonctions au sein de l'INP (à l'exception de ceux dont l'INP est employeur). Il est composé de 32 membres répartis comme suit :

- Treize représentants des professeurs des universités et personnels assimilés ;
- Treize représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés ne relevant pas du collège 1 ;
- Six représentants des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (un représentant par institut).

# QUEL EST LE RÔLE DU DIRECTOIRE ?

Composé du président de l'UCA, du directeur général des services, des directeurs des six instituts, des vice-présidents statutaires de l'UCA, du vice-président étudiant de l'UCA ainsi que d'un représentant du monde socio-économique proposé par les membres universitaires du directoire et validé par le Conseil d'administration de l'UCA, le directoire est **l'organe de pilotage de l'université**. En charge des réflexions stratégiques, ses missions sont variées :

- Définir et assurer le suivi du projet d'établissement et de la contractualisation de l'établissement avec les différents organismes financeurs ;
- Définir la stratégie de l'établissement en matière de recherche, de formation et de vie étudiante ;

- Définir la stratégie de l'établissement en matière de politique des ressources humaines, politique immobilière, politique internationale, politique informatique ;
- Assurer le développement équilibré des différents instituts ;
- Favoriser les transversalités... ;

Le directoire de l'UCA se place donc dans un rôle de gestion et d'administration de l'Université.

## D'UN POINT DE VUE LEGISLATIF

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est dotée du statut d'établissement public expérimental (EPE) selon les termes de l'ordonnance N°2018-1131 du 12 décembre 2018, ce qui lui permet à la fois de porter la coordination territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'intégrer en son sein l'établissement-composante Clermont Auvergne INP

Le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'EPSCP expérimental Université Clermont Auvergne, et de l'établissement composante Clermont Auvergne INP a été publié au Journal officiel, le 8 décembre 2020

## DÉFINITION :

### **CA : Conseil d'administration.**

Le conseil d'administration délibère sur la politique générale de l'établissement.

### **CR : Conseil de la recherche.**

Le conseil de la recherche délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique scientifique de l'UCA.

**CFVU : Le Conseil de la formation et de la vie universitaire** délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique de l'UCA en matière de formations, de pédagogie et de vie étudiante et universitaire.

**CP2E** : Le CP2E est l'instance compétente pour toutes les questions relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.

### **CDC : Conseil des directeurs de composante.**

Sa compétence est consultative. Il participe à la préparation des dossiers à l'ordre du jour du CFVU et à leur mise en œuvre. Il contribue à la définition de la stratégie de formation de l'UCA et à sa mise en œuvre. Une question est inscrite à l'ordre du jour du CFVU dès lors qu'un quart des membres du conseil des directeurs de composantes en fait la demande. Il est consulté sur les questions relatives à la politique générale de l'UCA, en amont du CA.

### **CDU : Conseil des directeurs d'unité.**

Sa compétence est consultative. Il participe à la préparation des dossiers à l'ordre du jour du conseil de la recherche et à leur mise en œuvre. Il contribue à la définition de la stratégie scientifique de l'UCA et du site et à sa mise en œuvre. Une question est inscrite à l'ordre du jour du CR dès lors qu'un quart des membres du conseil des directeurs d'unités de recherche en fait la demande.

### **COS : Comité d'Orientation Stratégique.**

Évaluation et recommandations en regard des grands objectifs de développement et d'internationalisation de l'UCA. Le COS est composé de personnalités extérieures.

### **CEC : Comité Electoral Consultatif.**

Le président de l'UCA est responsable de l'organisation des élections hors établissement-composante. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif, commun à tous les conseils.

### **CT et CHSCT : Comité Technique ; Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de travail.**

Instances de dialogue représentatives des personnels

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

### **Congrès social** : Il émet des avis sur des orientations communes en matière de

politique de ressources humaines à l'échelle des établissements regroupés au sein de l'établissement public expérimental.

**CPE : La Commission paritaire d'établissement** est consultée sur les questions d'ordre individuel concernant les agents BIATSS.

**CCPAC : Commission consultative paritaire** compétente à l'égard des agents non titulaires de l'UCA.

# LES INSTITUTS

## CLERMONT AUVERGNE INP

- Institut d'Informatique
- Polytech Clermont
- SIGMA Clermont
- ED Sciences pour l'Ingénieur

## LABORATOIRE

- Institut Pascal (IP)
- Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF)
- Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes (LIMOS)

## INSTITUT LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
- UFR Langues, Cultures et Communication
- UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation
- UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
- ED Lettres Sciences Humaines & Sociales

## LABORATOIRE

- Centre d'Histoire «Espaces et Cultures» (CHEC)
- Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique (CELIS)
- Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM)
- Laboratoire Activité Connaissance Transmission Education (ACTé)
- Laboratoire Communication et Sociétés (ComSocs)
- Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB)

- Laboratoire de Philosophies et Rationalités (PHIER)
- Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO)
- Laboratoire de Recherche sur le Langage (LRL)
- Maison des Sciences de l'Homme (MSH)
- Territoires (Territoires)
- Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociales (LESCORES)
- Maison des Sciences de l'Homme
- Ressources

## INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ, AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT

- UFR Biologie
- UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
- UFR d'Odontologie
- UFR de Pharmacie
- ED Sciences de la Vie, Santé, Agronomie & Environnement

## LABORATOIRE

- AutomédiCation aCcompagnement Pluriprofessionnel Patient (ACCePPT)
- Centre de Recherche en Odontologie Clinique (CROC)
- Institut Génétique Reproduction et Développement (iGRéD)
- Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques (IMoST)
- Laboratoire Microorganismes : Génome Environnement (LMGE)
- Laboratoire de Physique et Physiologie intégratives de l'Arbre Fruitier et forestier (PIAF)
- Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO)

- Laboratoires des Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques (AME2P)
- Institut Pascal
- Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF)
- Laboratoire de Génétique, Diversité, Ecophysiologie des Céréales (GDEC)
- Microbes Intestin Inflammation et Susceptibilité de l'Hôte (M2iSH)
- Microbiologie Environnement Digestif Santé (MEDIS)
- NEURO-DOL (NEURO-DOL)
- Role of intra-Clonal Heterogeneity and Leukemic environment in ThErapy Resistance of chronic leukemias (CHELTER)
- Unité de Nutrition Humaine (UNH)
- Unité de Recherche Fromagère (URF)

## INSTITUT DROIT, ÉCONOMIE, MANAGEMENT

- École d'Économie
- IAE Clermont Auvergne - School of Management
- École de Droit
- ED Sciences Économiques, Juridiques, Politiques & de Gestion

## LABORATOIRE

- Clermont Recherche Management (CleRMA)
- Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI)
- Centre Michel de l'Hospital (CMH)

## INSTITUT DES SCIENCES

- UFR Chimie
- UFR Mathématiques

- École Universitaire de Physique et d'Ingénierie
- École de l'OPGC
- ED Sciences fondamentales

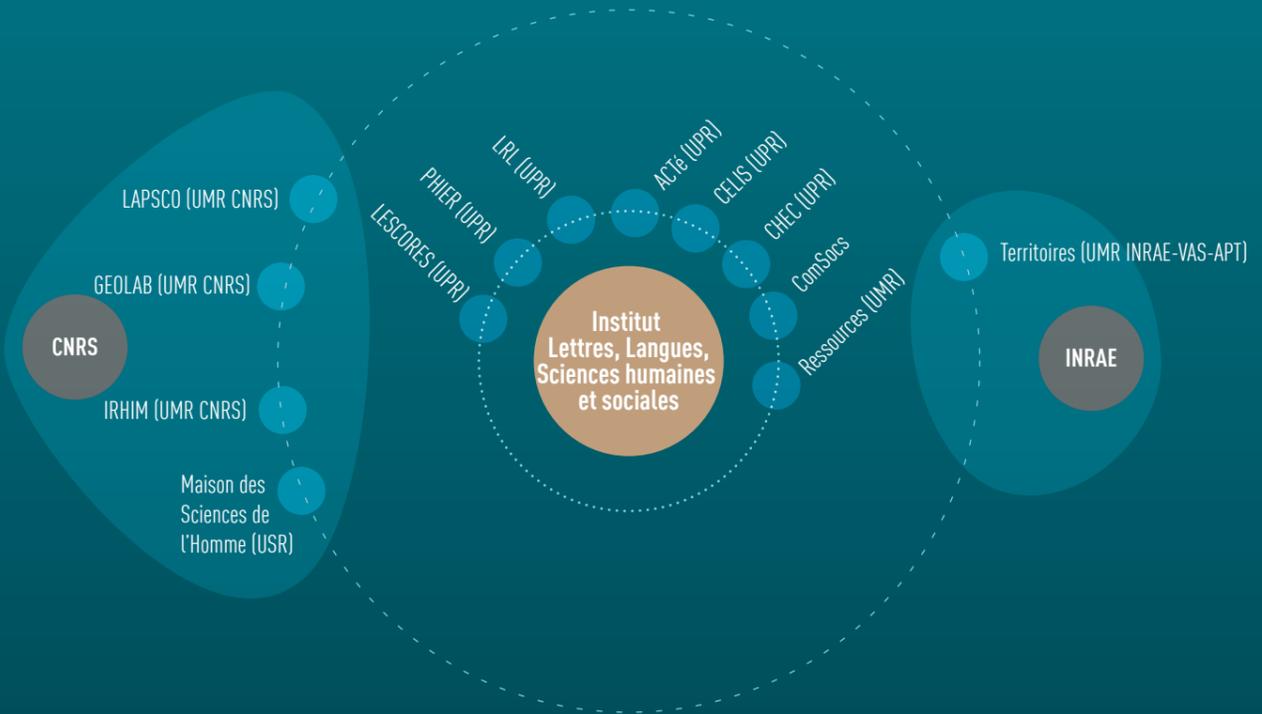
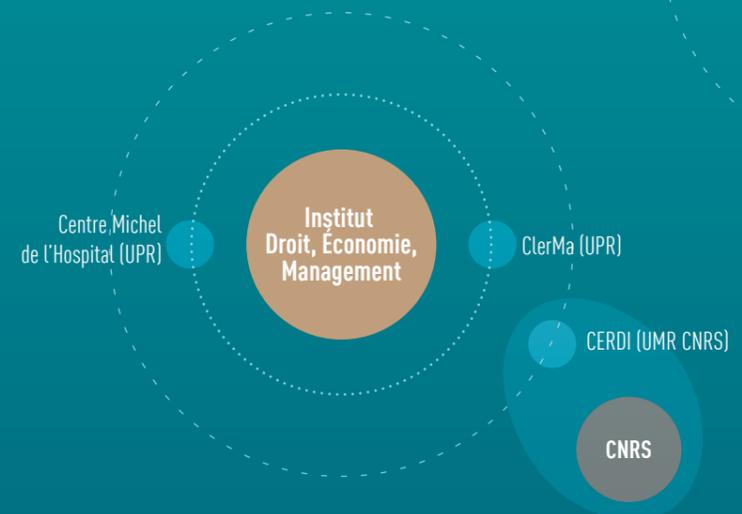
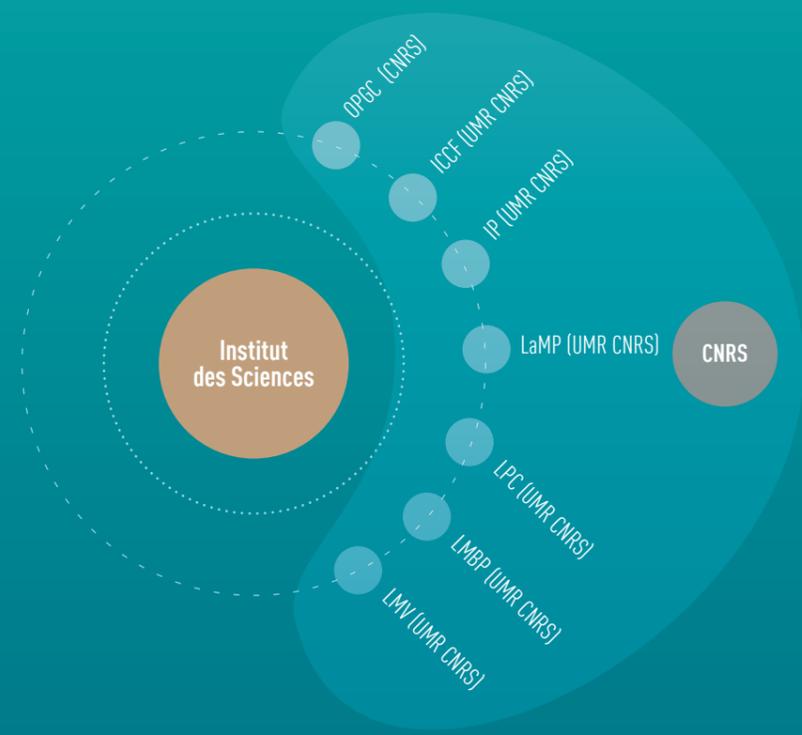
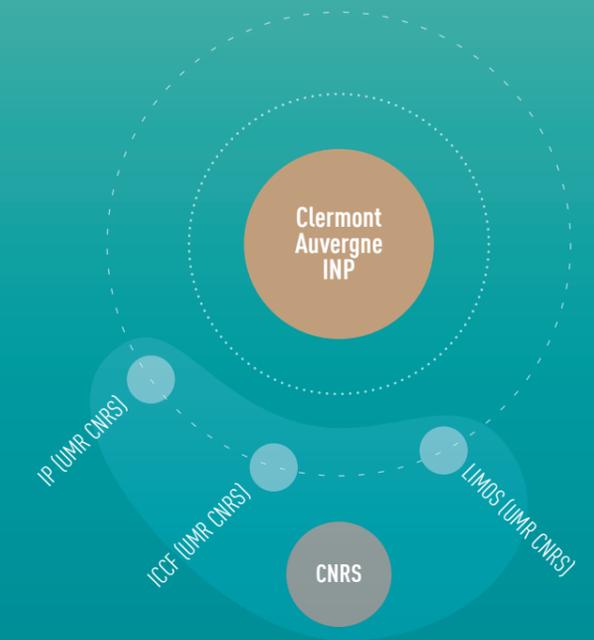
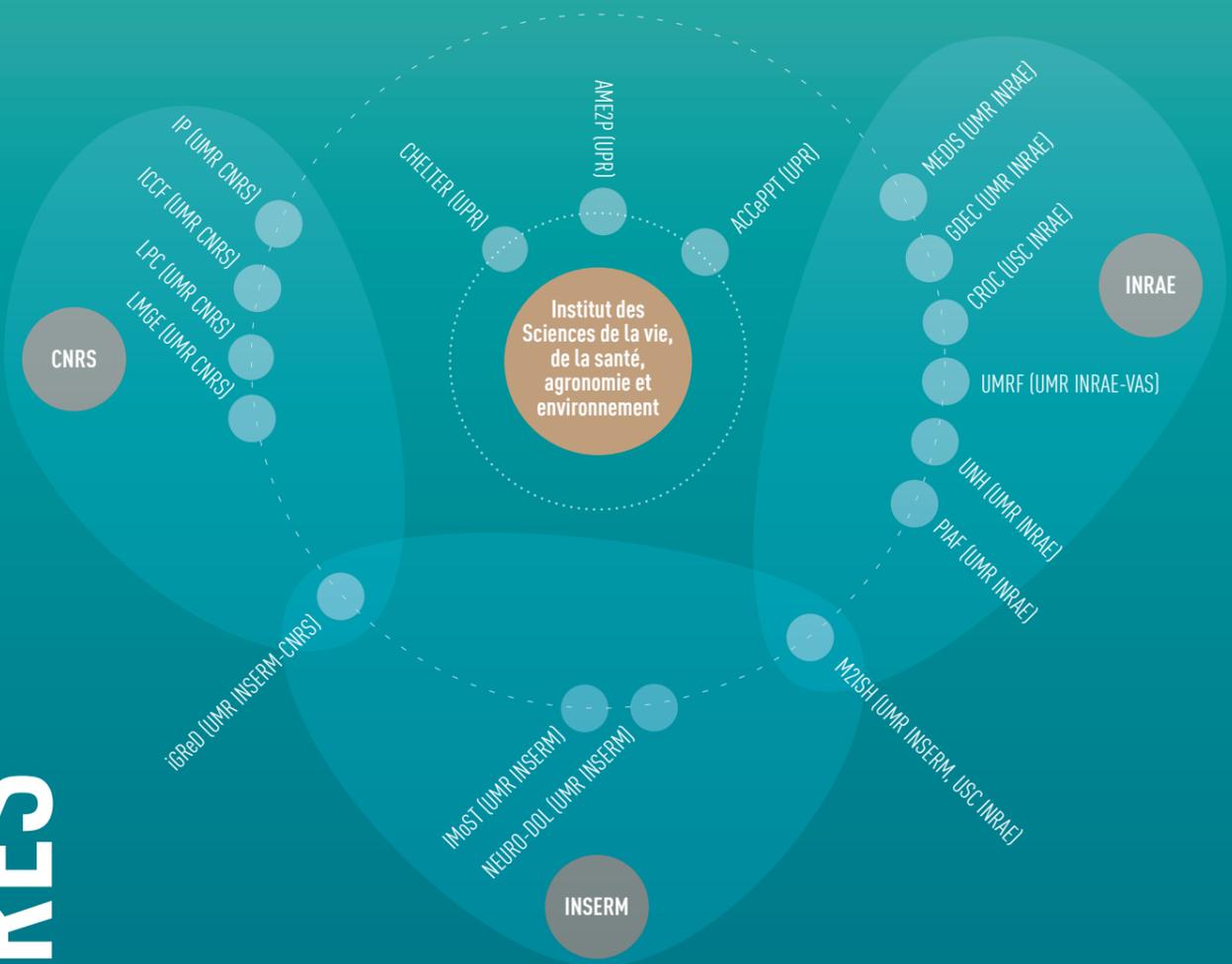
## LABORATOIRE

- Institut Pascal (IP)
- Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF)
- Laboratoire Magmas et Volcans (LMV)
- Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal (LM)
- Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP)
- Laboratoire de Physique de Clermont (LPC)
- Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC)

## INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE



# FOCUS LABORATOIRES



L'activité de recherche des enseignants chercheurs de l'IUT relève d'une vingtaine d'unités de recherche, dont notamment : LIMOS, ICCF, ComSocs, ClerMa, LaMP, LPC, CERDI, GEOLAB, Institut Pascal, UMRF, LMGE, M2ISH, IMOST...





UNIVERSITÉ  
**Clermont**  
**Auvergne**